

COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024**

**PRESENTS :** Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

**EXCUSE :**

**ABSENT :** Vincent BLANC.

**SECRETAIRE :** Sylvaine JABRE

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°1 - Budget principal – approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2023.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 271.77		528 965.63		629 237.40
Opérations exercice	469 363.02	88 188.10	754 459.66	866 471.94	1 223 822.68	954 660.04
Total	469 363.02	188 459.87	754 459.66	1 395 437.57	1 223 822.68	1 583 897.44
Résultat de clôture	280 903.15			640 977.91		360 074.76
Restes à réaliser	40 128.46	15 384.53			40 128.46	15 384.53
Total cumulé	321 031.61	15 384.53		640 977.91	40 128.46	375 459.29
Résultat définitif	305 647.08			640 977.91		336 330.83

Bernard Cavallo, 1<sup>er</sup> adjoint fait une présentation comptable des dépenses et recettes de chaque section. Il précise que les dépenses ont été inférieures en fonctionnement par rapport au prévisionnel. Une augmentation sur certains postes comme les combustibles, les prestations de services et le petit équipement est contrebalancée par une baisse sur d'autres postes comme les frais d'honoraires et les frais de téléphone. En investissement, les dépenses prévues au budget primitif ont été respectées. Certaines subventions n'ont pas encore été encaissées.

Serge Reniet demande le détail des subventions restant à percevoir. Il s'agit des sommes suivantes : 10 500 € pour le matériel informatique et 4 000 euros pour la restauration des volets.

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

## Affaire n°2 - Budget principal - affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de 640 977,91€, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	528 965.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	382 995.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>112 012.28</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>640 977.91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>640 977.91</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	305 647.08
Solde disponible affecté comme suit	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	335 330.83
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

## Affaire n°3 – Budget annexe eau & assainissement - approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	60 069.15			101 680.43	60 069.15	101 680.43
Opérations exercice	173 186.45	172 487.74	173 407.70	247 623.44	346 594.15	420 111.18
Total	233 255.60	172 487.74	173 407.70	349 303.87	406 663.30	521 791.61
Résultat de clôture	60 767.86			175 896.17		115 128.31
Restes à réaliser	6 683.00				6 683.00	
Total cumulé	67 450.86			175 896.17	6 683.00	115 128.31
Résultat définitif	67 450.86			175 896.17		108 445.31

Bernard Cavallo, 1<sup>er</sup> adjoint fait une présentation comptable des dépenses et recettes de chaque section. En fonctionnement moins de charges concernant les redevances et taxes ont été constatées ainsi que moins de titres annulés que prévu. Les charges de personnel affectées au service de l'eau et de l'assainissement ont cette année été réglées par le budget principal. Les impayés mis en non valeurs représentent un montant important de 9 000 €. En investissement, le budget est pratiquement à l'équilibre sur l'année, le déficit de 60 069,15 € provient de 2022.

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

**Affaire n°4 – Budget annexe eau & assainissement - affectation du résultat de fonctionnement 2023.**

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de 175 896,17 €, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	101 680.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	90 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>74 215.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>175 896.17</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>175 896.17</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	67 450.86
Solde disponible affecté comme suit	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	108 445.31
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

**Affaire n°5 – Prescription archéologique préventive sur le mur du Château – demande de subvention auprès de la DRAC au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive.**

Monsieur le Maire indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles prescrit une fouille archéologique préventive avant de réaliser les travaux de réfection du mur du Château. Une consultation a été réalisée.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive pour financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°6 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour financer :

- le remplacement des panneaux d'entrée d'agglomération qui ne sont plus conformes,
- les panneaux d'interdiction de traverser le village aux poids lourds de plus de 19 tonnes (transport de marchandises uniquement),
- les panneaux de zone 20km/heure dans le vieux village et rue du faubourg.

Il précise que les panneaux d'entrée d'agglomération ne sont plus réglementaires car plus réfléchissants, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de les remplacer.

Serge Reniet demande si la commune a l'obligation de les remplacer pour qu'ils soient aux normes et dans quel délai.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des pouvoirs de police du Maire qui en porte la responsabilité. Les panneaux sont usés par le temps, ils doivent être remplacés tous les 10 ans environ.

Serge Reniet répond que les panneaux ne sont plus aux normes depuis un certain temps et que pour lui il n'est pas nécessaire de les changer. Il pense que cet achat représente une somme importante qui pourrait être affectée ailleurs. Il demande pourquoi l'avis du conseil municipal est sollicité puisque cette décision relève des pouvoirs de police du Maire.

Monsieur le Maire répond que le conseil municipal doit se prononcer pour solliciter une subvention afin de financer cet achat et qu'il est libre de voter contre.

Approuvé à la majorité (3 contre : Isabelle DAUTRY, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY).

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des informations et des questions diverses.

Bernard Cavallo indique que le Château a réouvert ses portes et qu'une manifestation aura lieu le 14 avril initiée par Gilbert El Kaïm en partenariat avec le Fonds Régional d'Art contemporain et le Département des Alpes de Haute Provence. L'inauguration aura lieu en fin d'après-midi.

La séance est levée à 20h35.

Fait à Simiane la Rotonde, le 15/04/2024

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



La secrétaire, Sylvaine JABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Jabre', is written below the name of the secretary.